

L'éolien wallon en route vers une reprise structurelle ?

EDORA, la fédération des énergies renouvelables, publie ce jour les données annuelles d'installation éolienne en Wallonie : 41 mâts éoliens y ont été érigés en 2023 pour 8 démantelés, totalisant une augmentation de capacité nette de 125 MW. Une reprise entamée en 2022 qui reste cependant insuffisante pour répondre aux objectifs régionaux. La dynamique de développement du secteur atteint des records mais se heurte à une insécurité juridique tenace (680 MW de permis éoliens octroyés, mais bloqués au Conseil d'Etat, et vide juridique en matière de soutien) et à une politique d'octroi de permis peu cohérente avec le prescrit européen (REpowerEU) en n'assurant pas suffisamment la balance nécessaire entre les intérêts locaux et régionaux.

Selon les données annuelles d'installation éolienne en Wallonie, rassemblées à la demande d'EDORA par l'asbl Energie Commune, 41 nouveaux mâts (137 MW) ont été érigés et 8 mâts (12 MW) démantelés en territoire wallon, durant l'année 2023, portant la puissance totale du parc éolien wallon à 1.422 MW (de quoi générer l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 750.000 ménages). Pour la troisième année consécutive, avec une installation nette de 125 MW, la barre symbolique des 100 MW d'installation est franchie, mais insuffisamment pour atteindre les objectifs wallons de production de 6.200 GWh/an en 2030, qui nécessiteraient une installation annuelle nette de plus de 150 MW.

À l'échelle de la Belgique, l'année 2023 a enregistré l'installation de 60 éoliennes terrestres (203 MW) amenant, avec les installations offshores, le parc éolien belge à 5.493 MW (couvrant plus de 15% de la consommation électrique belge).

Il faut également souligner qu'avec plus de 3.800 MW de projets éoliens wallons dans les cartons, l'activité de développement du secteur en Wallonie a augmenté de plus de 30% sur un an. Un signal positif qui indique que le secteur éolien est prêt à relever le défi de la transition énergétique et à atteindre les objectifs wallons, à condition que soient levées une série de contraintes excessives limitant les installations.

En effet, le secteur fait face à une insécurité juridique croissante, illustrée par les 680 MW de permis éoliens octroyés mais actuellement bloqués, généralement depuis plusieurs années, au niveau du Conseil d'Etat, par une poignée d'opposants. Ces projets permettraient, s'ils étaient libérés, de produire l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 350.000 ménages.

L'engagement fédéral de réduire le délai de traitement des recours au Conseil d'Etat relatifs aux permis pour des installations en énergies renouvelables et la décision wallonne d'adapter les distances des éoliennes aux zones d'habitat pour permettre l'installation des meilleures technologies disponibles sont des avancées positives. Cependant, force est de constater que le nombre de contraintes à l'implantation éolienne reste considérable. Le secteur déplore en outre le vide juridique qui frappe actuellement le cadre de soutien à la filière et attend toujours la levée de l'interdiction d'installer des éoliennes dans certaines zones d'entraînement militaire et à proximité des radars, et ce, en application des accords fédéraux du 22 mars 2022.

Dans un contexte de nécessaire augmentation de notre indépendance énergétique et de maîtrise de nos factures électriques, il est grand temps que le Gouvernement wallon agisse pour assurer une relance structurelle et durable du secteur éolien en application des directives et règlements européens (dans le cadre de REpowerEU) qui imposent la mise en œuvre d'une politique d'octroi de permis facilitée à l'égard des énergies renouvelables. Le secteur attend ainsi que l'exécutif wallon fasse preuve d'une cohérence accrue dans sa politique d'octroi de permis et renonce à privilégier les oppositions individuelles aux intérêts collectifs régionaux.

Situation de l'éolien en Wallonie au 31/12/23

Puissance par étape	Puissance totale (MW)	Nombre de projets	Nombre d'éoliennes
Projets soumis à étude d'incidences	3 273	120	629
Demandes de permis en cours d'instruction	544	27	116
Recours	885	66	234
<i>Dont projets en recours au Conseil d'Etat</i>	680	55	187
Projets autorisés	210	16	53
<i>Dont définitivement autorisés</i>	121	13	34
Projets en construction	172	14	51
Projets démantelés	12	2	8
Parcs en fonction	1 422	143	561
<i>Dont mis en fonction en 2023</i>	137	14	41

Source des données : Energie Commune

CONTACT PRESSE :

Fawaz Al Bitar : Directeur Général d'EDORA : 0496/12.22.31 – falbitar@edora.be

Geraldine Nethercott : Chargée de communication : 02/511.88.08 – gnethercott@edora.be

A PROPOS D'EDORA :

EDORA est la fédération des acteurs et entreprises actifs dans les énergies renouvelables et les produits et services facilitant la transition énergétique. EDORA vise à atteindre un système énergétique 100% renouvelable.

Dans le but de répondre aux enjeux climatiques et dans une approche de développement durable, EDORA plaide pour un développement des énergies renouvelables accéléré, équilibré, intégré et de qualité.

EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité socio-économique. En savoir plus : www.edora.org